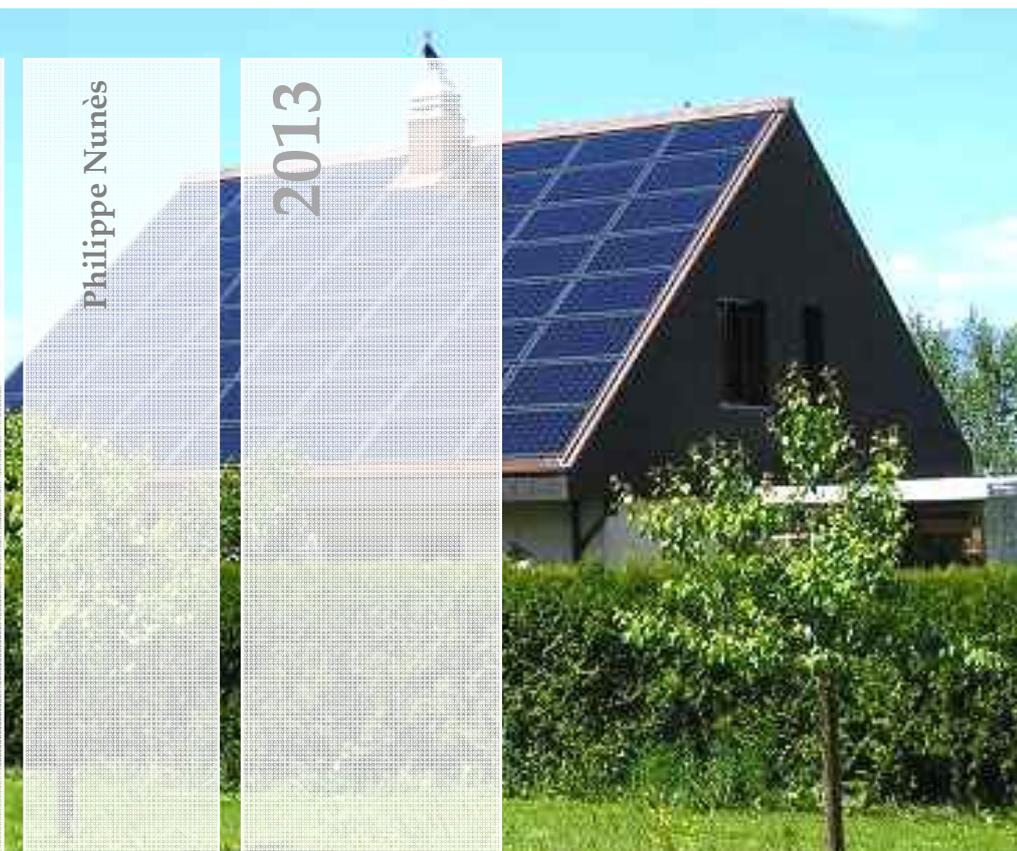


# L' Eco-PTZ : prêt avantageux pour l'existant

Philippe Nunès

2013



Vous devez rénover votre habitat pour le rendre plus performant sur le plan de l'efficacité énergétique? Le prêt « Eco-PTZ » est un prêt à taux zéro dont il faut savoir profiter.



## Pour une rénovation basse consommation

Les travaux pour des économies d'énergie en rénovation peuvent être coûteux.

Remplacer une chaudière, poser des panneaux solaires ou remplacer l'isolation thermique du toit n'est pas une dépense faible ni courante. Pourtant avec ce type d'aménagement, l'habitat existant devient plus sobre en énergie et la rentabilité est au rendez-vous pour autant que l'investissement se fasse. C'est pourquoi l'ECO-PTZ, prêt à taux zéro, existe.

**L'Eco-PTZ est un prêt pour la rénovation** qui permet de positionner votre habitat à un niveau le plus proche du niveau BBC, c'est-à-dire « basse consommation ».

Tout le monde peut bénéficier du prêt Eco-PTZ, et peut s'adresser à son établissement bancaire (*la plupart des banques sont habilitées pour contracter l'Eco-Ptz*) pour demander un Eco-Ptz jusqu'à 30 000 euros maximum ; cette somme permettant de réaliser la plupart des gros travaux d'amélioration thermique de l'habitat.

Vous devrez vous engager à réaliser un « **bouquet de travaux Eco-PTZ** », c'est à dire au moins 2 travaux parmi la liste :

- **isolation thermique de la toiture,**
- **isolation performante des murs extérieurs,**
- **isolation performante des fenêtres et portes extérieures,**
- **installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire,**
- **installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables,**
- **installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.**

*NB : les travaux liés tels que les reprises d'électricité, l'installation d'un système de ventilation du fait du remplacement des fenêtres, ainsi que les frais d'architectes et de bureau d'études thermiques, peuvent être inclus dans le panier.*

### Matériel éligible à l'Eco-PTZ

Rendement de chaudière, COP de pompe à chaleur, type de capteurs solaires, ..., sont éligibles bien entendu s'ils offrent des performances thermiques minimales.

Pour retrouver les équipements éligibles à l'Eco-Ptz :

[Le prêt rénovation Eco-PTZ](#)

## Deux questions pour l'Eco-PTZ !

**L'Eco-PTZ est-il cumulable avec d'autres aides comme le crédit d'impôt ?**  
Oui, l'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides de l'ANAH et des collectivités territoriales, les certificats d'économies d'énergie et le prêt à taux zéro octroyé pour les opérations d'acquisition-rénovation. Il est également cumulable avec le crédit d'impôt développement durable et sous conditions de ressources, c'est-à-dire si le montant des revenus de l'année n-2 du foyer fiscal n'excède pas 30000 euros pour les offres de prêt émises en 2013.

**Le bouquet de travaux est-il le seul moyen d'obtenir un Eco-PTZ ?**  
Non, il existe une alternative, c'est de prouver qu'après travaux le logement a atteint un niveau de « performance énergétique globale » minimale. Les travaux définis dans le cadre d'une étude thermique doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique de votre logement jusqu'à une consommation énergétique inférieure à 150 kWh/m<sup>2</sup>/an, si votre logement consommait, avant les travaux, plus de 180 kWh/m<sup>2</sup>/an. Ou jusqu'à une consommation énergétique inférieure à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an, si votre logement consommait, avant les travaux, moins de 180 kWh/m<sup>2</sup>/an. C'est nécessairement un bureau d'études thermique qui peut en faire la démonstration.

## Guides pour l'Eco-PTZ et autres aides

### Sites recommandés

- Site de l'Ademe, rubrique Eco-Ptz : de nombreux formulaires utiles et de nombreux exemples de rénovation avec l'Eco-PTZ

<http://ecocitoyens.ademe.fr>

- Site Développement Durable : une rubrique FAQ fort intéressante

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Guides « Financements et aides 2013 »

- Guide ADEME « Aides Financières 2013 pour l'habitat

### Guide ADEME

- Guide CLIMAMAISON « Financement, aides et crédit d'impôt 2013 pour le résidentiel

### Guide CLIMAMAISON

## Pour en savoir plus

- [dossier AIDES FINANCIERES ET CREDIT D'IMPOT](#)

Août 2013



Philippe Nunes  
*Ingénieur expert*

*Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.*